AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1867
FR0000121352-FS0761

3 décembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LOCINDUS SA

(Euronext Paris)

Rectificatif à D&I 215C1800 du 25 novembre 2015

Par courrier reçu le 25 novembre 2015, la société anonyme Sycomore Asset Management (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 novembre 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LOCINDUS SA et détenir, pour le compte desdits fonds, 720 103 actions LOCINDUS SA représentant autant de droits de vote, soit 6,73% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition hors marché, le 23 novembre 2015, d'un bloc de 195 862 actions LOCINDUS et non d'une acquisition d'actions LOCINDUS SA sur le marché comme indiqué par erreur dans D&I 215C1800 du 25 novembre 2015.

[1] Sur la base d'un capital composé de 10 706 760 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.